

NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

Yomesan 500 mg comprimés Niclosamide

Veillez lire attentivement cette notice avant d'utiliser ce médicament, car elle contient des informations importantes pour vous.

Vous devez toujours utiliser ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou pharmacien.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.
- Vous devez vous adresser à votre médecin si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien.

Que contient cette notice ?:

1. Qu'est-ce que Yomesan et dans quel cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant d'utiliser Yomesan
3. Comment utiliser Yomesan
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver Yomesan
6. Contenu de l'emballage et autres informations

1. QU'EST-CE QUE YOMESAN ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

Yomesan est un médicament utilisé en cas d'infection par des ténias tels que :

- ténia du bœuf (*Taenia saginata*)
- ténia du porc (*Taenia solium*)
- ténia bothriocéphale (*Diphyllobothrium latum*)
- ténia nain (*Hymenolepis nana*)

Yomesan élimine les ténias qui se trouvent dans l'intestin. Yomesan n'est pas efficace en cas d'infection par les larves de ténia (cysticercose et échinococcose), parce que ces larves se trouvent dans les tissus en dehors de l'intestin.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT D'UTILISER YOMESAN ?

N'utilisez jamais Yomesan :

Si vous êtes allergique à la niclosamide ou à l'un des composants contenus dans ce médicament (mentionnés dans la rubrique 6).

Avertissements et précautions

En cas de constipation, il est nécessaire de provoquer une défécation efficace avant l'application du traitement par Yomesan.

Il faut s'abstenir de consommer de l'alcool pendant la cure.

Il est nécessaire de particulièrement bien purger les intestins en cas d'infections par le **ténia du porc**.

Si vous n'êtes pas sûr(e) que l'un de ces points s'applique à votre cas, contactez votre médecin ou votre pharmacien avant d'utiliser Yomesan.

Autres médicaments et Yomesan

Informez votre médecin ou pharmacien si vous utilisez, avez récemment utilisé ou pourriez utiliser tout autre médicament, y compris un médicament disponible sans ordonnance.

Yomesan avec des aliments, des boissons et de l'alcool

Une interaction avec l'alcool n'étant pas à exclure, il faut éviter la consommation simultanée d'alcool.

Grossesse, allaitement et fertilité

Yomesan ne peut être pris pendant la grossesse que si cela s'avère strictement nécessaire. La prise de Yomesan est particulièrement déconseillée pendant le premier trimestre de la grossesse.

On ne sait pas si Yomesan est excrété dans le lait maternel. Yomesan ne doit être utilisé pendant l'allaitement qu'après une évaluation du rapport risque/bénéfice par le médecin.

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre ce médicament.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Il se peut que Yomesan influence l'aptitude à conduire et à utiliser des machines.

Yomesan contient du sodium

Ce médicament contient moins de 1 mmol (23 mg) de sodium par comprimé, c.-a-d. qu'il est essentiellement « sans sodium ».

3. COMMENT UTILISER YOMESAN ?

Veillez à toujours utiliser ce médicament en suivant exactement les instructions de cette notice ou les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou pharmacien en cas de doute.

En cas d'infection par le ténia du bœuf, le ténia du porc et le ténia bothriocéphale :

Adultes et enfants à partir de 6 ans	4 comprimés
Enfants de 2 à 6 ans	2 comprimés
Enfants de moins de 2 ans	1 comprimé

En cas d'infection par le ténia nain, on préconise une cure de 7 jours selon les doses suivantes :

Jour 1 :	
Adultes et enfants à partir de 6 ans	4 comprimés

Enfants de 2 à 6 ans	2 comprimés
Enfants de moins de 2 ans	1 comprimé
Jours 2 à 7 :	
Adultes et enfants à partir de 6 ans	2 comprimés par jour
Enfants de 2 à 6 ans	1 comprimé par jour
Enfants de moins de 2 ans	½ comprimé par jour

La dose journalière doit toujours être prise en une seule fois, immédiatement après le petit-déjeuner.

L'évacuation des glaires intestinales, particulièrement abondantes en l'occurrence, peut être favorisée par l'absorption de jus de fruits acides. Cela permet d'atteindre et d'éliminer plus facilement les vers installés sous la couche de glaires contre la paroi intestinale.

Les comprimés doivent être finement mâchés pour former une bouillie fine dans la bouche. Cette bouillie est alors avalée avec un peu d'eau. Une autre solution consiste à dissoudre les comprimés dans un peu d'eau avant de les avaler. Pour les enfants en bas âge, il est conseillé de broyer d'abord les comprimés, avant de les faire avaler avec un peu de liquide.

Si le ténia doit être rapidement et de préférence entièrement expulsé après le traitement, on pourra administrer un purgatif (p. ex. sulfate de sodium ou sulfate de magnésium) 2 heures après la prise des comprimés Yomesan. Cela déclenche une selle diarrhéiforme et expulse le ver.

Si le ténia n'a pas été expulsé complètement par la purge, on peut en retrouver des fragments dans les selles pendant les premiers jours qui suivent la cure. Ultérieurement, ni anneaux ni œufs ne doivent se retrouver dans les selles. Des réinfections par le ténia du bœuf ou le ténia du porc ne se manifestent qu'environ trois mois après la cure par la présence dans les selles d'anneaux ou d'œufs. Le ténia nain exige un contrôle d'environ 14 jours après la cure.

Chaque fois que vous êtes allé(e) à selle, lavez-vous soigneusement les mains afin d'éviter une réinfection. Effectuez ce geste le jour même de votre cure, ainsi que pendant les quelques jours qui suivent.

Si vous avez pris plus de Yomesan que vous n'auriez dû

Aucun cas de surdosage n'a été rapporté chez l'être humain.

Si vous avez pris ou utilisé trop de Yomesan, prenez immédiatement contact avec votre médecin, votre pharmacien ou le **Centre Antipoisons** (070/245.245).

Si vous oubliez de prendre Yomesan

Prenez immédiatement la dose suivante et poursuivez le traitement avec le nombre prescrit de comprimés par jour. **Ne prenez pas de dose double pour compenser le comprimé que vous avez oublié de prendre.**

Si vous arrêtez de prendre Yomesan

Votre médecin vous dira pendant combien de temps vous devez utiliser Yomesan.

N'arrêtez pas votre traitement prématurément, car la maladie pourrait alors s'aggraver.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables mentionnés reposent sur des déclarations spontanées. Leur fréquence est dès lors indéterminée.

- Réaction allergique (par exemple : rougeur de la peau, démangeaisons et éruption cutanée (exanthème)), réaction anaphylactique (réaction d'hypersensibilité) et choc anaphylactique
- Etourdissement (sensation de tête légère)
- Coloration bleuâtre de la peau (cyanose)
- Nausées, vomissements, douleurs gastro-intestinales et abdominales, haut-le-cœur et diarrhée
- Eruption cutanée, démangeaisons et transpiration excessive (hyperhidrose)
- Sensation de malaise (fatigue)

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration :

Belgique :

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
Division Vigilance
Boîte Postale 97
B-1000 Bruxelles Madou

Site internet: www.notifieruneffetindesirable.be

e-mail: adr@afmps.be

Luxembourg :

Centre Régional de Pharmacovigilance de Nancy
Bâtiment de Biologie Moléculaire et de Biopathologie (BBB)
CHRU de Nancy – Hôpitaux de Brabois
Rue du Morvan
54 511 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX
Tél : (+33) 3 83 65 60 85 / 87
E-mail : crpv@chru-nancy.fr

ou

Direction de la Santé
Division de la Pharmacie et des Médicaments
20, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg-Hamm
Tél. : (+352) 2478 5592
E-mail : pharmacovigilance@ms.etat.lu

Lien pour le formulaire :

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/sante/medecins/notification-effets-indesirables-medicaments.html>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER YOMESAN ?

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Yomesan peut être conservé pendant 5 ans.

Ce médicament ne nécessite pas de précautions particulières de conservation

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur la boîte après « EXP ». La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. CONTENU DE L'EMBALLAGE ET AUTRES INFORMATIONS

Ce que contient Yomesan

- La substance active est le niclosamide. Un comprimé contient 500 mg de niclosamide.
- Les autres composants sont : talc, laurylsulfate de sodium, povidone, vanilline, stéarate de magnésium, saccharine sodique, amidon de maïs.

Aspect de Yomesan et contenu de l'emballage extérieur

Boîte de 4 comprimés à 500 mg en plaquette thermoformée.

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché

Bayer SA-NV

J.E. Mommaertsiaan 14

B-1831 Diegem (Machelen)

Fabricant :

Bayer AG

Kaiser-Wilhelm-Allee

51368 Leverkusen, Allemagne

Numéro d'Autorisation de mise sur le marché

BE040381

Mode de délivrance

Délivrance libre

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est 10/2021.